



## Communiqué de Presse

### Le Sénégal s'engage au plus haut niveau à s'acquitter des défis restants du déminage

Dakar-Genève – Le **Sénégal**, État partie à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel (communément appelée *Convention d'Ottawa*), entreprend un exercice national avec les parties prenantes concernées par le déminage, incluant des représentants de la Casamance, afin de déterminer les étapes à suivre pour atteindre l'objectif d'un Sénégal sans mines antipersonnel.

Avec le soutien financier de l'Union européenne et l'appui technique de l'unité d'appui à l'application de la Convention, le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur (**MAESE**), **responsable des questions de déminage au Sénégal**, présidera un dialogue national à Dakar les 29-30 octobre 2018, avec la participation d'une cinquantaine de partenaires nationaux et internationaux.

« Le déminage au Sénégal est réalisable, mais il y a encore des obstacles à surmonter, notamment ceux liés aux zones peu accessibles et à l'engagement des partenaires techniques et financiers » a indiqué le Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur. « La réussite du déminage étant tributaire des conditions sécuritaires, il est donc impératif d'en discuter lors de cette rencontre en insistant sur les modalités de déploiement des opérateurs de déminage sur le terrain et la collaboration avec les acteurs du processus de paix. C'est la raison pour laquelle, nous avons invité des experts ayant pris part au processus de déminage et de paix en Colombie. Nous sommes convaincus que le partage d'expériences en la matière nous permettra de mieux comprendre les voies et moyens pour l'atteinte des objectifs du Plan Sénégal Emergent (PSE) à travers le déminage », **dixit le MAESE.**

« Nous sommes fiers de pouvoir accompagner le Sénégal pendant cette étape » a indiqué Mme. Carmen Magariños, Chargée d'Affaires **de la Délégation de l'Union européenne à Dakar**. « Grâce à la Décision prise par le Conseil de l'Union européenne pour soutenir les États parties à la Convention, y inclus le Sénégal, le CNAMS pourra être accompagné de gouvernements donateurs, d'opérateurs de déminage et d'experts en action antimines, d'organisations internationales et non gouvernementales, de représentants de communautés affectées par les mines antipersonnel et par des survivants de mines antipersonnel qui fourniront leurs commentaires et expériences sur ce que le Sénégal doit faire pour pouvoir remplir ses obligations de déminage, selon la Convention, d'ici au 1<sup>er</sup> mars 2021. Ce Dialogue national est une opportunité pour le Sénégal de démontrer son engagement et se réengager d'une manière transparente », a indiqué la Chargée d'affaires de l'UE.

**Contexte:** Une décision prise par l'ensemble des États parties à la Convention a prolongé la date butoir pour le déminage du Sénégal de 2009 au 1er mars 2016. Néanmoins, en avril 2008, les autorités sénégalaises ont présenté une deuxième demande de prolongation de cette date ; les États parties ont accordé au Sénégal un délai supplémentaire jusqu'au 1er mars 2021, quatre ans avant la date de l'ambition mondiale pour achever un monde sans mines antipersonnel, d'ici en 2025.